

Face au poids croissant des contraintes environnementales, les professionnels finistériens s'adaptent. La qualité de l'eau et le traitement des déchets sont au cœur de programmes d'actions. Sur la question de l'énergie, les enjeux sont de garantir les approvisionnements par une centrale de capacité avec en complément le développement des énergies alternatives.



Environnement et énergie

La qualité de l'eau est stratégique pour de nombreuses activités : industrie (agroalimentaire notamment), conchyliculture, pêche, aquaculture, agriculture, tourisme... La majeure partie de l'alimentation en eau potable du département est assurée par des eaux superficielles, d'où une vulnérabilité à la pollution par les nitrates, phosphates, matières organiques et résidus phytosanitaires.

Reconquête de la qualité de l'eau

Des outils ont été mis en place pour maîtriser la qualité globale de l'eau, dont les opérations bassins versants du programme "Bretagne eau pure" pour l'alimentation en

eau potable. Des Schémas d'aménagement et de gestion de l'eau (Sage) sont en cours d'élaboration pour protéger et améliorer la qualité des eaux de l'Odet, de l'Aulne, de l'Elorn, de l'Isle-Éllé-Laïta et de la Baie de Morlaix. Documents de planification pour une période de 10 ans, ils fixent les objectifs de qualité, répartissent l'eau entre les usagers, définissent les actions de protection des ressources et de lutte contre les inondations. Dans le secteur agricole, les procédures de mises aux normes engendrent des investissements importants. Classé en zone vulnérable par la directive européenne nitrates, le Finistère est engagé depuis 1993 dans le Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole (PMPOA 3). Il porte sur

la maîtrise des excédents d'azote issus des déjections animales et concerne 29 cantons classés en excédents structurels. L'achèvement des travaux de mises aux normes est programmé pour 2008.

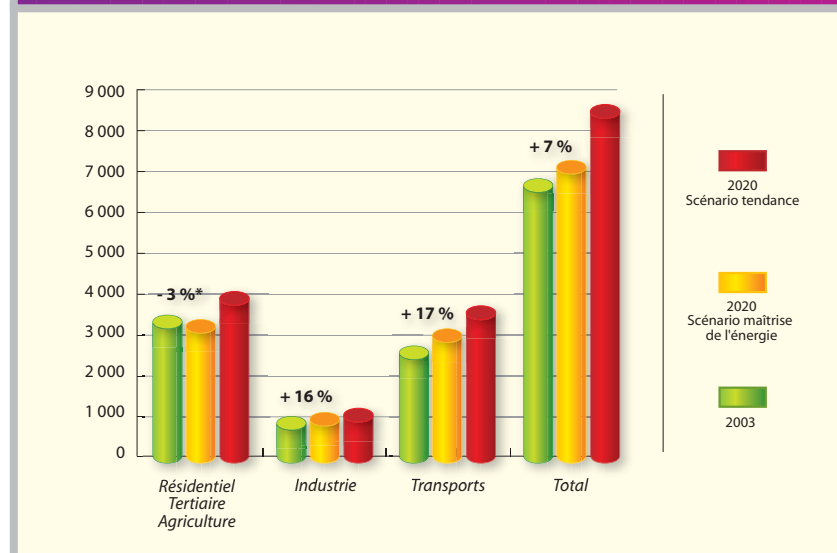
Les effets conjugués de l'évolution des pratiques individuelles et collectives, de l'amélioration et de la création des réseaux de collecte d'eaux usées et des stations d'épuration sont réels. Les taux de nitrates sont ainsi considérés comme stabilisés. Cependant, les comportements devront encore évoluer pour obtenir des résultats durables et s'adapter aux futures réglementations. Le but est d'atteindre en 2015, les objectifs de bon état écologique des milieux aquatiques fixé par la directive cadre européenne de 2000.

Déchets : recyclage à organiser

Un plan de gestion des déchets ménagers et assimilés a été approuvé en 1996 et actualisé en 2000. Dix ans après, des progrès notables ont été faits : les décharges brutes sont fermées, les Finistériens disposent d'une collecte sélective... En 2003, un plan de gestion des déchets de chantier du bâtiment et des travaux publics a été adopté, avec trois objectifs : recycler 30 % des déchets inertes à l'horizon 2006, clarifier les responsabilités des intervenants à l'acte de construire et conforter le réseau des équipements de traitement et de valorisation des déchets inertes (cf. carte 1). Le plan aborde la problématique des déchets industriels banals, produits par l'industrie, le commerce et l'artisanat et acceptés dans les Centres de stockage des déchets ultimes (CSDU) de classe II. Dans le Finistère, faute de centre de ce type, les entreprises font acheminer leurs déchets vers des équipements situés dans le Morbihan et la Mayenne. Au total, ce sont 220 000 tonnes, soit l'équivalent du chargement de 5 500 camions, qui sont exportées chaque année selon le Syndicat mixte d'études pour l'élimination des déchets (Symeed). Ce dernier a repéré 11 sites potentiels d'implantation de centres de classe II, mais aucun projet n'a abouti.

L'enfouissement n'est que le dernier maillon de la chaîne de traitement des déchets. Les outils de traitement en amont (incinération, méthanisation, thermolyse...) font aussi l'objet de réflexions et d'innovations, tout comme les filières de déconstruction. Que ce soit le recyclage des bateaux de pêche et de plaisance, des navires militaires, des déchets d'équipements électriques et électroniques (décret du 20/07/05), les réglementations deviennent plus contraignantes, mais les filières de déconstruction et de valorisation doivent encore se développer et s'organiser.

Graphique 1 - Consommation énergétique par secteur d'activité en 2003 et perspectives 2020 en Bretagne en ktep (kilo tonne équivalent pétrole).



* pourcentage d'évolution entre 2003 et 2020 - scénario maîtrise. Source : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Certifications d'entreprises

Afin de prévenir les pollutions et les dangers potentiels pour l'environnement, l'Etat contrôle les activités agricoles et industrielles à risque ou "installations classées". Le Finistère compte 3 201 installations classées soumises à autorisation fin 2004, dont plus de 2 500 élevages.

Devant les réglementations croissantes, les industriels et prestataires de services sont amenés à prendre en compte l'environnement dans la gestion de l'entreprise. La norme ISO 14 001 fêtera ses dix ans en septembre 2006. Elle représente avec l'enregistrement EMAS un outil pour évaluer et maîtriser les conséquences des activités sur l'environnement. Les enjeux sont multiples : garantie d'accès au marché, argument de différenciation auprès des consommateurs, maîtrise des coûts, positionnement à l'export... En 2005, 27 entreprises finistériennes, implantées sur 37 sites, sont certifiées ISO 14 001 (18 en 2003).

Dépendance énergétique

La production d'énergie en Bretagne est exclusivement électrique et couvre 5 % de ses besoins énergétiques. Dans le Finistère, la part de l'électricité, du gaz et des produits pétroliers dans la consommation s'élève respectivement à 25,5 %, 20,5 % et 54 % en 2004 (source : Drire). Malgré une faible croissance démographique et une maîtrise accrue des dépenses, la consommation énergétique devrait augmenter au minimum de 7 % d'ici 2020, d'après l'étude de programmation énergétique réalisée par l'Ademe (cf. graphique 1). Cette croissance ajoutée à l'éloignement du département, à sa forte dépendance aux centrales de Loire-Atlantique et de la Vallée de la Loire et l'ouverture du marché européen de l'électricité à la concurrence depuis juillet 2004, menacent une fourniture d'électricité performante et des prix compétitifs auprès des professionnels. En conséquence, l'implantation d'une centrale de production de forte capacité en Finistère est jugée aujourd'hui indispensable par de nombreux acteurs, parmi lesquels les chambres économiques. Un bouclage de sécurité du transport d'énergie devra également être réalisé.

Développement des énergies renouvelables

Dans un contexte de lutte contre l'effet de serre, les économies d'énergies doivent être recherchées et les énergies renouvelables développées. Une loi de juillet 2005 fixe les objectifs à atteindre, dont l'accroissement de 14 à 21 % de la part de l'électricité consommée d'origine renouvelable

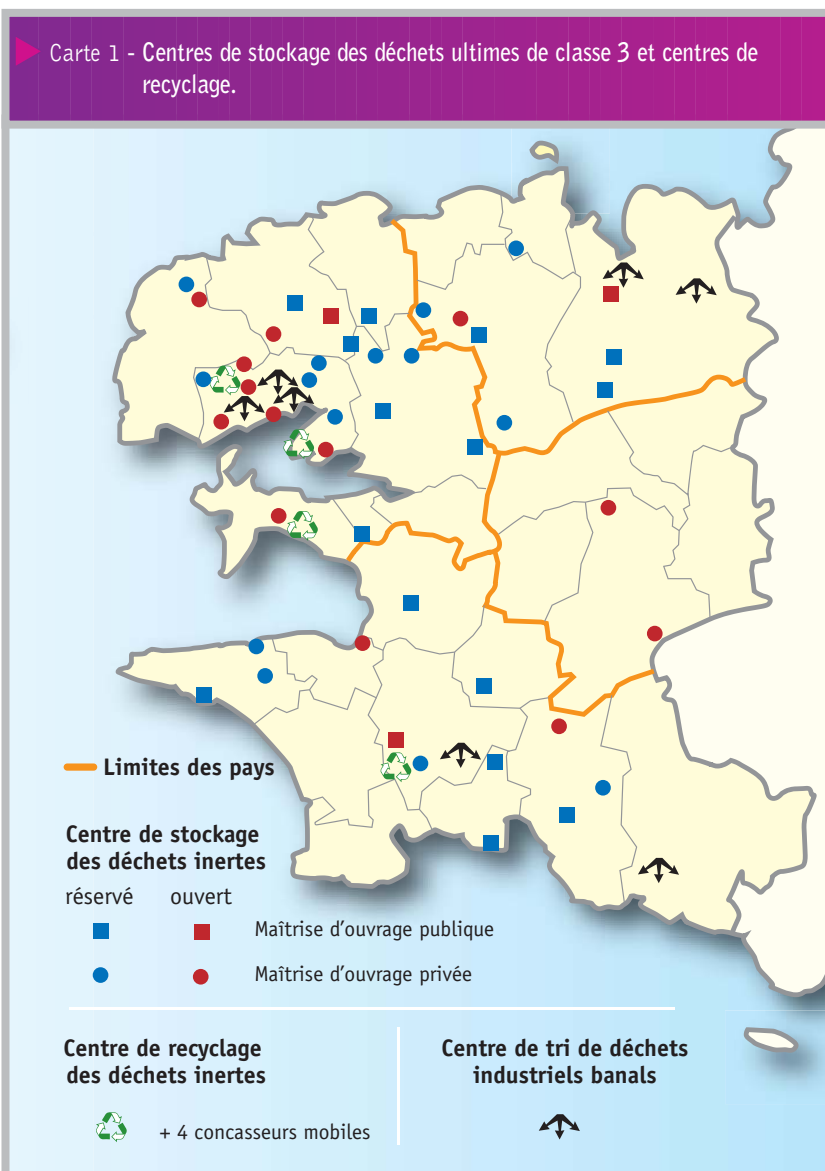
d'ici 2010. En Bretagne, le Conseil régional élabore un plan énergie prévu pour 2007. Les productions d'origine renouvelable représentent une des perspectives autour du solaire thermique et photovoltaïque, de l'hydraulique, de la méthanisation, de la géothermie, des filières bois-énergie, de l'éolien, de l'énergie marine, des biocarburants...

Aujourd'hui, dans le Finistère, la construction de 119 éoliennes a été accordée, 61 autres sont en projet, 81 ont été refusées pour des contraintes d'urbanisme. Le projet d'énergie renouvelable à partir des courants de marée, Marénergie, porté par la société quimpéroise Hydrohélix, vient d'être labellisé dans le cadre du pôle de compétitivité Mer Bretagne. Des chaufferies au bois ont été aménagées dans les collectivités.

Dans un contexte de flambée du prix du pétrole, la vocation des productions végétales pourrait évoluer avec le développement des biocarburants issus de matières végétales (betterave, blé, maïs, colza...).

En février 2005, le gouvernement a mis en place un plan visant à incorporer 5,75 % de biocarburants en 2010. Dans un premier temps, six nouvelles usines (biodiesel et éthanol) seront construites à l'horizon 2007. L'usine Cargill à Brest contribuera à la préparation des huiles végétales. Le développement de cette filière pourrait constituer des débouchés non alimentaires pour les professionnels de l'agriculture finistérienne, sans entrer en concurrence avec l'alimentation du bétail.

La hausse durable du prix des énergies fossiles, liée à la diminution des réserves et à la croissance de la consommation mondiale, pèse significativement dans les charges d'exploitation des entreprises finistériennes : serristes, pêcheurs, transporteurs... Pour l'avenir, les solutions passent par une meilleure maîtrise de l'énergie, la mise en place d'une unité centrale de production de forte capacité et le développement des énergies renouvelables ■



Source : Conseil général du Finistère.